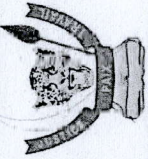


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 134/2023

A la Société **CENTRAL MOTORS**

Après avoir reçu le Contrat du marché n° 014/CNJF/DNJ/CGPMP/2023, conclu avec la Comité National des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie de Kinshasa "CNJF", pour un montant total hors taxe de dollars américains trois millions six cent vingt mille sept cent (USD 3.620.700) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt-cinq mille trois cent quarante-cinq (USD 25.345).

Fait à Kinshasa, le 02/08/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général ad